

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 13 avril 2018

Le Conseil métropolitain adopte un vœu pour alerter le Gouvernement sur la trajectoire budgétaire de la Métropole du Grand Paris.

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est réuni, ce vendredi 13 avril 2018, sous la présidence de Patrick OLLIER. Les élus métropolitains ont voté à l'unanimité le budget pour 2018. A cette occasion, un vœu proposé par l'exécutif pour alerter le Gouvernement sur la trajectoire budgétaire de la Métropole du Grand Paris a également été adopté.

Budget primitif 2018 :

Sur le rapport de Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Vice-président délégué aux Finances, de Denis BADRE, Conseiller métropolitain délégué au Budget et de Gilles CARREZ, Président de la Commission « Finances » de la Métropole, le budget 2018 a été adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain.

Abordant sa troisième année d'existence, la Métropole du Grand Paris est confrontée à deux écueils majeurs : pour la première fois, sa dotation globale de fonctionnement perçue sera inférieure à celle restituée à ses communes membres et aux établissements publics territoriaux (EPT) et sa principale recette de fiscalité, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), est annoncée en baisse. Bien que les recettes s'élèvent à 3,4 Md€, les ressources nettes de la Métropole atteignent seulement 33,6 M€ après versement des attributions de compensation aux communes.

La marge brute d'autofinancement dégagée en 2018 s'élève ainsi à 5 M€ après financement des dépenses de fonctionnement.

« Cette situation budgétaire indique que la Métropole est en difficulté financière » souligne Gilles CARREZ.

Les dépenses d'investissement en 2018, quant à elles, consistent à financer majoritairement des subventions d'investissement à travers le Fonds d'Investissement Métropolitain mais également des projets en propre relevant des compétences métropolitaines.

Vœu portant sur la trajectoire budgétaire de la Métropole du Grand Paris :

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris a très largement adopté un vœu portant sur l'avenir budgétaire et financier de la Métropole du Grand Paris afin d'alerter le Gouvernement sur la faiblesse des moyens financiers qui lui sont donnés par la loi.

Au moment de se prononcer sur le budget primitif pour 2018 et au moment où les discussions ont lieu en commission des Finances des deux assemblées dans le cadre de la préparation budgétaire pour 2019, le Conseil de la Métropole du Grand Paris :

- demande à son Président et au Bureau de la Métropole de prendre toutes les initiatives nécessaires pour sensibiliser le gouvernement aux difficultés budgétaires rencontrées par la Métropole, les EPT et les communes dès 2018 ;
- souhaite que le gouvernement introduise dès les prochaines lois de finances les dispositions relatives aux ressources de la Métropole permettant à celle-ci d'être à la hauteur des ambitions qui ont été mises en elle, sans porter préjudice aux moyens financiers des collectivités constituant la Métropole.

« Ce vœu servira de support d'intervention et d'alerte de la Métropole du Grand Paris auprès des Commissions des finances du Parlement et du Gouvernement » conclut Patrick OLLIER.

Enfin, sur le rapport de Patrice CALMEJANE, Conseiller délégué aux Relations avec les services publics urbains du Grand Paris, le Conseil a adopté le **Protocole Stratégique de Programmation et de Coopération entre la Métropole du Grand Paris et les Services Publics Urbains du Grand Paris** :

- Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), présidé par Belaïde BEDDREDINE,
- Le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF), présidé par André SANTINI,
- Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF), présidé par Jean Jacques GUILLET,
- Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), présidé par Jacques JP MARTIN,
- Le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP), présidé par Jacques KOSSOWSKI,
- Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) présidé par Jacques GAUTIER,
- L'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs (EPTB Seine Grands Lacs), présidé par Frédéric MOLOSSI.

Ce protocole met en place une instance partenariale de dialogue, la Conférence des Présidents, qui associe également un représentant de la ville de Paris en tant qu'autorité organisatrice, pour la production et la distribution d'eau potable, la distribution d'électricité et de gaz ainsi que les affaires funéraires.

La coopération intercommunale sur le territoire de la Métropole du Grand Paris est préfigurée de longue date par les Services Publics Urbains du Grand Paris. Ces derniers organisent les grands services techniques nécessaires à la ville dans une logique d'égalité territoriale, de performance industrielle et technologique, de sécurité dans la préservation de l'environnement sur le long terme. Le Protocole a pour objet de définir les modalités de coopération et de planification entre la Métropole du Grand Paris et les Services Publics Urbains du Grand Paris dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie, des déchets, des réseaux de communications électroniques et du funéraire.